

RÉPONSE

**DE MONSIEUR XAVIER BOUCHAUT
PRÉSIDENT DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS
(PASSADO 14) (*)**

() Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières.*



9 place de la Mare 14000 CAEN fax : +33 (0)2 31 15 25 39
site : <http://www.maisondesados14.fr>
N° d'enregistrement CNIL : 1503607



AGR 2024.0416

Caen, le 28 novembre 2024

Madame La Présidente
Chambre Régionale des Comptes de Normandie
21, rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN Cedex

Vos réf : DGR-2024.0586
N/Réf : XB/BD n° 61/24

Objet : Observations au rapport d'observations définitives de PASSADO 14 -

Madame La Présidente,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives faisant suite au rapport d'observations provisoires reçu en juillet dernier et à mon courrier-réponse adressé en septembre 2024. A la lecture de celui-ci, je souhaite apporter les éléments d'observations suivants :

- La réorganisation de 2021, en identifiant chacune des activités (MDA socle, Hébergement thérapeutique et CMP-CATTP-Hôpital de Jour) et en les autonomisant budgétairement a grandement contribué à clarifier les flux financiers entre PASSADO14 et les différents financeurs.
- Les praticiens hospitaliers mis à disposition de PASSADO, bénéficiaient d'une convention cadre de mise à disposition établie entre PASSADO et l'EPSM Caen. Suite au contrôle, la situation a été régularisée avec l'élaboration complémentaire de conventions de mise à disposition nominatives.
- Concernant la "confusion des fonctions d'engagement, de paiement et de contrôle des dépenses au sein de l'association" observée par la chambre, il convient de souligner que cela correspondait à une période transitoire entre novembre 2023 et décembre 2023 où dans l'attente de la réorganisation interne des fonctions administratives, l'association a dû fonctionner avec une vacance du poste de Cadre administratif et financier. Dans l'organisation cible et comme mentionné dans mon courrier de septembre 2024, les modalités de fonctionnement permettent de clarifier et de sécuriser le process de dépense.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de PASSADO 14

Xavier BOUCHAUT



« La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »
Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Chambre régionale des comptes Normandie

21 rue Bouquet

CS 11110

76174 ROUEN Cedex

Tél. : 02 35 07 92 00

www.ccomptes.fr/fr/crc-normandie